

RÉSOLUTION
2021-055

**CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ
INCENDIE ET CIVILE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec tiendra son congrès annuel du 16 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur par intérim du service de sécurité incendie, monsieur Benoit Tardif, à participer au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec qui se tiendra du 16 au 19 octobre 2021 à Trois-Rivières.

D'AUTORISER les frais d'hébergement pour un maximum de trois nuits.

DE REMBOURSER les frais de déplacement, d'hébergement et de repas conformément à la Politique portant sur le remboursement des dépenses et des frais de déplacement en vigueur.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président